

Municipalité

Collecte des encombrants

Il y aura une collecte des encombrants dans la semaine du 1er juin 2026. Pour que vos encombrants soient ramassés, vous devez :

- 1- Remplir un formulaire de réservation sur le site de la MRC de Charlevoix, avant le 27 mai, à 16 h, à l'adresse suivante : <https://www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/collectes/collecte-des-encombrants/>.
- 2- Placer vos encombrants en bordure du chemin public le dimanche le 31 mai (la journée de la collecte n'a pas encore été définie).

Livraison de bacs de compost

Le 28 avril dernier, en fin de journée, un fournisseur de la MRC de Charlevoix a procédé à la livraison de bacs bruns sur notre territoire.

Si, par erreur, vous avez reçu un 2e bac brun et que vous ne désirez pas le garder, nous vous prions d'appeler au 418 760-1060 poste 6400 (bureau municipal) et nous irons le récupérer.

Veuillez noter que chaque propriété doit avoir au moins un bac de compostage.

Tarification incitative de la MRC

Pour les résidences et les commerces n'utilisant pas de conteneur :

Principe : À compter du 1er janvier 2027, la MRC appliquera le principe selon lequel chaque unité ne pourra avoir qu'un seul bac roulant à ordures de 360 litres (bac vert). Des frais supplémentaires s'appliqueront si vous avez besoin de plus d'un bac vert pour la gestion de vos ordures. Dans ce cas, vous devez faire la demande d'étiquette(s) supplémentaire(s) et des frais s'ajouteront sur votre compte de taxes annuel en plus du tarif de base. Par exemple : Besoin de 2 bacs verts = achat de 1 étiquette; Besoin de 3 bacs verts = achat de 2 étiquettes; Besoin de 4 bacs verts = Achat de 3 étiquettes. À défaut d'obtenir votre(vos) étiquette(s) supplémentaire(s), un seul bac vert sera collecté. MAXIMUM de 4 bacs verts par unité.

Exceptions : Une ou plusieurs étiquette(s), selon le cas, sera(ont) distribuée(s) gratuitement et **SUR DEMANDE**, dans les cas suivants :

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| 1- Maison à logements multiples (6 logements ou moins); | 3- Maison ou entreprise agricole; | 5- Maison d'accueil pour personnes âgées ou handicapées; |
| 2- Maisons avec entrée commune ou situées sur une rue privée; | 4- Garderie en milieu familial; | 6- Famille ou maison intergénérationnelle de 6 occupants ou plus. |

Pour les commerces utilisant des conteneurs : Tout conteneur à ordures doit avoir une étiquette numérotée pour être collecté. L'étiquette doit être demandée à la MRC.

Pour les résidences de tourisme : La tarification sur le compte de taxes annuel prévoit déjà l'utilisation de 3 bacs verts. 2 étiquettes sont donc automatiquement payées. Une 3e étiquette payante pourra être délivrée. MAXIMUM de 4 bacs verts par résidence de tourisme. **Toutes les étiquettes doivent être demandées qu'elles soient gratuites ou non.**

Dans tous les cas où une étiquette supplémentaire est requise, qu'il y ait des frais associés ou non à sa délivrance, vous devez, **avant le 1er juin 2026, remplir un formulaire** sur le site de la MRC à mrccharlevoix.ca/tarification-incitative ou téléphoner au 418 435-2639 poste 6012. Pour les demandes faites après le 1er juin 2026, les étiquettes supplémentaires seront facturées par la MRC et non par la municipalité. * L'achat d'une étiquette ne comprend pas également l'achat d'un bac vert.

Parlez-en à votre entourage ! En cas de doute, téléphonez-nous !

Municipalité

Collecte des encombrants

Il y aura une collecte des encombrants dans la semaine du 1er juin 2026. Pour que vos encombrants soient ramassés, vous devez :

- 1- Remplir un formulaire de réservation sur le site de la MRC de Charlevoix, avant le 27 mai, à 16 h, à l'adresse suivante : <https://www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/collectes/collecte-des-encombrants/>.
- 2- Placer vos encombrants en bordure du chemin public le dimanche le 31 mai (la journée de la collecte n'a pas encore été définie).

Livraison de bacs de compost

Le 28 avril dernier, en fin de journée, un fournisseur de la MRC de Charlevoix a procédé à la livraison de bacs bruns sur notre territoire.

Si, par erreur, vous avez reçu un 2e bac brun et que vous ne désirez pas le garder, nous vous prions d'appeler au 418 760-1060 poste 6400 (bureau municipal) et nous irons le récupérer.

Veuillez noter que chaque propriété doit avoir au moins un bac de compostage.

Tarification incitative de la MRC

Pour les résidences et les commerces n'utilisant pas de conteneur :

Principe : À compter du 1er janvier 2027, la MRC appliquera le principe selon lequel chaque unité ne pourra avoir qu'un seul bac roulant à ordures de 360 litres (bac vert). Des frais supplémentaires s'appliqueront si vous avez besoin de plus d'un bac vert pour la gestion de vos ordures. Dans ce cas, vous devez faire la demande d'étiquette(s) supplémentaire(s) et des frais s'ajouteront sur votre compte de taxes annuel en plus du tarif de base. Par exemple : Besoin de 2 bacs verts = achat de 1 étiquette; Besoin de 3 bacs verts = achat de 2 étiquettes; Besoin de 4 bacs verts = Achat de 3 étiquettes. À défaut d'obtenir votre(vos) étiquette(s) supplémentaire(s), un seul bac vert sera collecté. MAXIMUM de 4 bacs verts par unité.

Exceptions : Une ou plusieurs étiquette(s), selon le cas, sera(ont) distribuée(s) gratuitement et **SUR DEMANDE**, dans les cas suivants :

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| 1- Maison à logements multiples (6 logements ou moins); | 3- Maison ou entreprise agricole; | 5- Maison d'accueil pour personnes âgées ou handicapées; |
| 2- Maisons avec entrée commune ou situées sur une rue privée; | 4- Garderie en milieu familial; | 6- Famille ou maison intergénérationnelle de 6 occupants ou plus. |

Pour les commerces utilisant des conteneurs : Tout conteneur à ordures doit avoir une étiquette numérotée pour être collecté. L'étiquette doit être demandée à la MRC.

Pour les résidences de tourisme : La tarification sur le compte de taxes annuel prévoit déjà l'utilisation de 3 bacs verts. 2 étiquettes sont donc automatiquement payées. Une 3e étiquette payante pourra être délivrée. MAXIMUM de 4 bacs verts par résidence de tourisme. **Toutes les étiquettes doivent être demandées qu'elles soient gratuites ou non.**

Dans tous les cas où une étiquette supplémentaire est requise, qu'il y ait des frais associés ou non à sa délivrance, vous devez, **avant le 1er juin 2026, remplir un formulaire** sur le site de la MRC à mrccharlevoix.ca/tarification-incitative ou téléphoner au 418 435-2639 poste 6012. Pour les demandes faites après le 1er juin 2026, les étiquettes supplémentaires seront facturées par la MRC et non par la municipalité. * L'achat d'une étiquette ne comprend pas également l'achat d'un bac vert.

Parlez-en à votre entourage ! En cas de doute, téléphonez-nous !

Informations



Halte du Pilier - Dépliants

Il est toujours possible de distribuer les dépliants de vos entreprises à la Halte du Pilier.

Il suffit de nous les apporter au bureau municipal et les employés municipaux s'occuperont de les afficher.

Résidus verts

Nous vous prions de bien vouloir placer vos résidus verts (feuilles mortes, résidus de pelouse ou de jardin, branches de petit diamètre, brindilles, fleurs, mauvaises herbes, résidus de potager, etc.) dans les bacs bruns (compost) et NON PAS dans les bacs verts.

À noter que la collecte des bacs bruns se fera à chaque mardi à compter de cette semaine, et ce, jusqu'à la fin novembre.

INVITATION AUX RÉSIDENTS MAJEURS DE L'ISLE- AUX-COUDRES

Venez partager votre perception face aux ouvrages de protection et aux aléas côtiers à l'Isle-aux-Coudres !

Participez à nos cafés-citoyens !

Les cafés auront lieu le :

- 19 mai 2026 de 13h à 16h
- 19 mai 2026 de 18h à 21h
- 20 mai 2026 de 9h30 à 12h

Au 1026 chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres

Collations, breuvages et prix à gagner !

Sécurité publique
Québec

Université
de Montréal

ARIATION

L'ISLE
AUX
COUDRES



la troupe PRIM'ART présente

8-9 mai 2026

19h

au gymnase de l'école St-Pierre Isle-aux-Coudres

campines

BILLETS: 15\$
5\$: étudiants de 5-12 ans
Gratuit : - de 5 ans
En vente à l'Ancrage et auprès des élèves

Une pièce de Jimmy Doucet
adaptée et mise en scène par Simon Tremblay et Nicolas Aubé
jouée par les élèves-comédiens de 2e à 6e année de St-Pierre

Informations



Halte du Pilier - Dépliants

Il est toujours possible de distribuer les dépliants de vos entreprises à la Halte du Pilier.

Il suffit de nous les apporter au bureau municipal et les employés municipaux s'occuperont de les afficher.

Résidus verts

Nous vous prions de bien vouloir placer vos résidus verts (feuilles mortes, résidus de pelouse ou de jardin, branches de petit diamètre, brindilles, fleurs, mauvaises herbes, résidus de potager, etc.) dans les bacs bruns (compost) et NON PAS dans les bacs verts.

À noter que la collecte des bacs bruns se fera à chaque mardi à compter de cette semaine, et ce, jusqu'à la fin novembre.

INVITATION AUX RÉSIDENTS MAJEURS DE L'ISLE- AUX-COUDRES

Venez partager votre perception face aux ouvrages de protection et aux aléas côtiers à l'Isle-aux-Coudres !

Participez à nos cafés-citoyens !

Les cafés auront lieu le :

- 19 mai 2026 de 13h à 16h
- 19 mai 2026 de 18h à 21h
- 20 mai 2026 de 9h30 à 12h

Au 1026 chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres

Collations, breuvages et prix à gagner !

Sécurité publique
Québec

Université
de Montréal

ARIATION

L'ISLE
AUX
COUDRES



la troupe PRIM'ART présente

8-9 mai 2026

19h

au gymnase de l'école St-Pierre Isle-aux-Coudres

campines

BILLETS: 15\$
5\$: étudiants de 5-12 ans
Gratuit : - de 5 ans
En vente à l'Ancrage et auprès des élèves

Une pièce de Jimmy Doucet
adaptée et mise en scène par Simon Tremblay et Nicolas Aubé
jouée par les élèves-comédiens de 2e à 6e année de St-Pierre